



AFFICHÉ  
LE 22.12.2025

2025/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°650**

**OBJET : CESSION DU LOT 5 DE LA PARCELLE BC 137 SISE 65 BIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine du 8 septembre 2025 ;

Vu le plan ci-annexé ;

Prenant en compte la proposition d'achat de Messieurs SOUSA dans le but de procéder à la création d'un ensemble immobilier ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il leur soit donné satisfaction ;

Considérant la demande de vote à bulletin secret formulée en séance par 13 membres du conseil municipal, soit plus d'un tiers des membres physiquement présents,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE**, par vote à main levée des membres physiquement présents de recourir au vote à bulletin secret pour la décision à intervenir :

Nombre de membres présents : 31  
POUR le vote à bulletin secret : 13

**CONSTATE** que la condition tenant au tiers des membres du conseil municipal est acquise,

**RAPPELLE** que l'objet du vote à intervenir est de se prononcer POUR ou CONTRE le dispositif suivant :

*« DECIDER la cession à Messieurs SOUSA du lot 5 de la parcelle cadastrée section BC, n° 137. FIXER le prix de vente à 212 500 € répartis comme suit :*

- 203 000 € net vendeur
- 9 500€ de frais d'honoraires d'agence

*PRECISER que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.*

*AUTORISER Madame le maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes ou documents permettant de mener à bien cette cession »*

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalité.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_650\_2



2025/.....

Parafe

**PROCEDE** aux opérations de vote, sous le contrôle de Mesdames Antoinette JARRIGE et Laetitia DEVRIENDT,

**PROCLAME** les résultats suivants :

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins blanc/nul :	2
Nombre de suffrages exprimés :	31

POUR :	16
CONTRE :	15
BLANC :	2

**ADOpte** le dispositif proposé au vote à la majorité des votants.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_650\_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ  
LE 22.12.2025

2025/.....  
Parafe

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BSENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

**ABSENTS** : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_607\_2